



Nom de ma fille et mariage

Par **DUBOSCQ PATRICIA**, le **02/07/2019** à **20:17**

Bonsoir

Ma fille se marie le 10 août 2019.

Je l'ai reconnue par anticipation alors que j'étais enceinte car son géniteur nous as abandonnées. Elle portait donc mon nom.

Puis je me suis remariée et mon époux (ex-époux) l'a adoptée en adoption simple. Elle a donc porté son nom.

Elle souhaite suite à son mariage prendre le nom de son époux et ajouter son nom initial (donc le mien lorsque je l'ai reconnue).

Est-ce possible ?

Je vous en remercie par avance;

Cordialement

Par **youris**, le **02/07/2019** à **20:26**

bonjour,

une personne qui se marie conserve son nom de famille, mais l'article 225-1 du code civil permet à un époux d'utiliser comme nom d'usage le nom de l'autre époux.

le mariage ne permet donc pas à votre fille de changer de nom de famille.

salutations